

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 13 janvier 2017 à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 06/01/2017, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Erwan LE FLOCH, Président.

Présents : 16

Erwan LE FLOCH, Jean KERIVEL, Marie-Pierre BARIOU, Christian GRIJOL, Patrick TANGUY, Marc RAHER, Yves TYMEN, Gaby LE GUELLEC, Thomas MEYER, Catherine ORSINI, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Marie Raphaëlle LANNOU, Hélène QUERE, François CADIC, Françoise PENCALET, Hugues TUPIN

Absent excusé : Henri CARADEC

Pouvoirs : 5

Dominique TILLIER, pouvoirs à Marie Raphaëlle LANNOU
Philippe PAUL, pouvoirs à François CADIC
Claudine BROSSARD, pouvoirs à Hélène QUERE
Florence CROM, pouvoirs à Marie-Pierre BARIOU
Jean-Jacques GOURTAY, pouvoirs à Marie-Thérèse HERNANDEZ

Secrétaire de séance : Marie Raphaëlle LANNOU

Délibération N° DE 02-2017

Objet : Aire des gens du voyage - Tarifs

Rapporteur : François CADIC

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Douarnenez Communauté est compétente en matière d'accueil des gens du voyage sur l'ensemble de son territoire. Ainsi la gestion de l'aire d'accueil de Penity à Douarnenez est devenue communautaire.

L'occupation d'un emplacement donne lieu au versement par l'occupant d'une redevance d'occupation, d'une caution, et du règlement des consommations des fluides (eau, électricité).

Douarnenez Communauté doit fixer les tarifs de ces différentes prestations. Il est proposé de maintenir les tarifs appliqués précédemment par la Ville de Douarnenez, à savoir :

- caution forfaitaire à l'entrée : 100 € en espèces
- redevance d'occupation : 1,50 € par jour et par emplacement de 150 m²,
0,75 € par jour et par emplacement de 75 m²
- consommation d'électricité : 0,15 € par kwh
- consommation d'eau : 4,86 € le m³

Compte-tenu de ce qui précède,

Il est proposé :

- **d'adopter ces tarifs.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 13 janvier 2017

**Le Président,
Erwan LE FLOCH**

